

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2025

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2025.

3 - EDUCATION

3.1 Motion contre la fermeture de classe à l'Ecole élémentaire des Sablons

Vote favorable à l'unanimité pour :

REFUSER la fermeture d'une classe dans l'école élémentaire des Sablons et donc de demander le maintien d'une sixième classe élémentaire afin d'offrir aux élèves les conditions adéquates pour une prise en charge et un enseignement de qualité.

1 - FINANCES ET ACHATS

1.1 Adoption du compte de gestion 2024 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Madame le Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (Budget camping clôturé au 31/12/23)	Résultat de clôture 2024
Investissement	2 387 399,95 €	- 2 705 771,27 €	47 341,21 €	- 271 030,11 €
Fonctionnement	1 681 114,12 €	1 451 286,20 €	896,37 €	3 133 296,69 €
TOTAL	4 068 514,07 €	- 1 254 485,07 €	48 237,58 €	2 862 266,58 €

1.2 Adoption du compte administratif 2024 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	8 604 047,56 €	4 450 139,61 €	- 2 705 771,27 €
Recettes d'investissement	8 604 047,56 €	1 744 368,34 €	
Dépenses de fonctionnement	12 933 256,50 €	10 054 542,21 €	1 451 286,20 €
Recettes de fonctionnement	12 933 256,50 €	11 505 828,41 €	

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 540 567,12 €

Recettes d'investissement : 1 869 415,39 €

1.3 Affectation définitive du résultat 2024 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats de clôture 2024 dans le budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 3 133 296,69 €
 - Affectation de ces résultats cumulés de clôture soit 3 133 296,69 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Section d'investissement : résultat de clôture déficitaire de 271 030,11 €
 - Affectation de ces résultats cumulés de clôture soit 271 030,11 € en dépenses, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

1.4 Adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe Eaux

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Eaux pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Madame le Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	557 546,81 €		- 478 834,16 €	78 712,65 €
Fonctionnement	632 161,16 €		36 937,68 €	669 098,84 €
TOTAL	1 189 707,97 €		- 441 896,48 €	747 811,49 €

1.5 Adoption du compte administratif 2024 du budget annexe Eaux

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER hors de la présence de Madame le maire, le compte administratif du budget Eaux pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 520 050,55 €	660 745,26 €	- 478 834,16 €
Recettes d'investissement	1 520 050,55 €	181 911,10 €	
Dépenses de fonctionnement	855 777,74 €	209 073,97 €	36 937,68 €
Recettes de fonctionnement	855 777,74 €	246 011,65 €	

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 337 241,05 €

Recettes d'investissement : 168 010,75 €

1.6 Affectation définitive du résultat 2024 du budget annexe Eaux

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats de clôture 2024 de manière définitive du budget annexe Eaux comme suit :

- Section de fonctionnement : Résultat de clôture excédentaire de 669 098,84 €
 - Obligation d'affectation en recettes au compte 1068 « Réserves » de la section d'investissement pour un montant de 90 517,65 €
 - Affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté » pour un montant de 578 581,19 €
- Section d'investissement : Résultat de clôture excédentaire de 78 712,65 €
 - Ce résultat est repris en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

1.7 Adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Madame le comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	248 235,50 €		144 635,26 €	392 870,76 €
Fonctionnement	423 002,07 €		23 492,49 €	446 494,56 €
TOTAL	671 237,57 €		168 127,75 €	839 365,32 €

1.8 Adoption du compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 002 689,93 €	189 789,38 €	144 635,26 €
Recettes d'investissement	1 002 689,93 €	334 424,64 €	
Dépenses de fonctionnement	824 800,07 €	466 118,41 €	23 492,49 €
Recettes de fonctionnement	824 800,07 €	489 610,90 €	

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 12 300,00 €

Recettes d'investissement : néant

1.9 Affectation définitive du résultat 2024 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats de clôture 2024 de manière définitive du budget annexe assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement : Résultat de clôture excédentaire de 446 494,56 €
 - Affectation de ce résultat en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Section d'investissement : Résultat de clôture excédentaire de 392 870,76 €
 - Ce résultat est repris en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

1.10 Adoption de la convention de mise à disposition de la Cité Petit au CCAS

Vote favorable à l'unanimité pour :

- AUTORISER la signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit de la Cité PETIT au CCAS ;
- AFFIRMER que la commune restera propriétaire des logements de la Cité Petit et que l'attribution de ces logements sera régie par des critères respectant les modalités du leg de 1914, dans la mesure du possible ;
- CONFIER la gestion de ces 10 logements au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Ferté-Saint Aubin, en charge de l'accueil et de l'attribution des logements selon les critères définis ;
- DONNER mandat au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à la gestion des biens concernés.

1.11 Durée d'amortissement des biens – natures 21612 et 21622 (nomenclature M57)

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APPROUVER pour le budget principal l'ajout de la durée d'amortissement pour ces 2 natures relatives aux dépenses ultérieures immobilisées des biens historiques et culturels conformément au tableau suivant :

CATEGORIE	NATURE et leur subdivision le cas échéant	DURÉE
Biens historiques et culturels immobiliers « Dépenses ultérieures immobilisées »	21612	30 ans
Biens historiques et culturels mobiliers « Dépenses ultérieures immobilisées »	21622	10 ans

Il convient de préciser que toutes les autres modalités de la délibération 2023-5-88 votée le 29 septembre 2023 restent inchangées.

1.12 Demande de subvention dans le cadre du projet de création d'une chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ADOPTER le plan de financement ci-dessous et les travaux dans le cadre de la création de la chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur,

Dépenses	H.T.	Recettes	Montant demandé H.T.
Travaux – dépenses éligibles MOE	417 294.47 € 42 550 €	Fonds chaleur ADEME	207 266.40 €
		FEDER	160 601 €
		Reste à charge dépenses éligibles	91 977.07 €
Total	459 844.47 €	Total	459 844.47 €

- SOLLICITER une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, co-financé par l'Union Européenne, dans le cadre du programme FEDER
- AUTORISER le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et de signer toutes les pièces y afférent.

1.13 Demande de subvention auprès de la fédération française de football pour l'installation d'éclairage LED sur le terrain annexe

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le plan de financement ci-dessous et les travaux relatifs à l'installation d'un éclairage LED sur le terrain annexe de football,

Dépenses	H.T.	Recettes	Montant demandé H.T.
Travaux	51 661.33 €	Fafa	10 000 €
		Autofinancement (montant HT)	41 661.33 €
Total	51 661.33 €	Total	51 661.33 €

Total TTC pour information : 61 993.60 euros

SOLLICITER une subvention auprès de la Fédération Française de Football, via le programme Fafa,

AUTORISER le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et de signer toutes les pièces y afférent.

1.14 Attribution du marché pour la démolition du pavillon Mesland (Graineterie-habitation)

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif aux travaux de démolition du pavillon Mesland (Graineterie-habitation) après validation de la commission d'appel d'offres.

1.15 Attribution du marché de travaux de restauration du transept et de la chapelle nord de l'église Saint-Michel

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif aux travaux de restauration du transept et de la chapelle nord de l'église saint-michel après validation en Commission MAPA du choix des entreprises retenues.

2 - SERVICES TECHNIQUES

2.1 Convention de prestations de service 2025 sur le complexe aquatique communautaire - l'Office du Tourisme – Les P'tits Loups – le 109

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame Le Maire à répondre à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2025, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 7500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la commune.

3 - EDUCATION

3.2 Conventions d'objectifs et de financements de la prestation de service, et de l'Acalaps avec la CAF du Loiret

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions telles qu'annexées à la présente délibération. Il s'agit :

1. Accueil de loisirs Alsh Périscolaire des Marmousiaux, Bernard Vaussion et des Sablons
2. Accueils de loisirs Alsh Extrascolaire des Marmousiaux et Bernard Vaussion
3. Accueil de loisirs « Accueil Adolescents » La Courtille

3.3 Tarification des activités du service enfance-jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026

Vote favorable à l'unanimité pour :

VALIDER la tarification des activités du service enfance-jeunesse 2025-2026, avec une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025

Périscolaire - extrascolaire :

	Restauration scolaire	Accueil périscolaire		Accueil de loisirs		
	Repas	Matin	Soir	Mercredi	Mercredi & Vacances	Mini-séjour
				Matin ou après-midi avec repas	Journée avec repas	
Taux d'effort	0,34%	0,25 %	0,35 %	0,90 %	1,30 %	18,00 €/ jour
Tarif plancher	1 €	0,60 €	1,10 €	2,20 €	2,70 €	
Tarif plafond	5,30 €	3,00 €	4,00 €	10,00 €	14,00 €	
Tarif hors commune	7,00 €	4,00 €	6,00 €	14,50 €	20,50 €	39,50 €/ jour

Les parents peuvent apporter le repas de leur enfant s'il bénéficie d'un PAI alimentaire, le coût du service est facturé à la hauteur du tarif plancher.

Lors des journées de grève, le coût du service sera facturé à la hauteur du tarif plancher pour l'ensemble des familles et des temps périscolaires fréquentés (matin, repas, soir).

Maison des Jeunes La Courtille

Adhésion annuelle Pass Courtille : 10,00 €

Adhésion annuelle Pass Courtille hors commune : 15,00 €

	Activités à la demi-journée	Activités à la journée
Distance < 50km autour de La Ferté St Aubin	6,00 €	13,00 €
Distance > 50km autour de La Ferté St Aubin	8,00 €	15,00 €

3.4 Mise en oeuvre du dispositif Relais Information Jeunesse (RIJ)

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER la mise en oeuvre du dispositif Relais Information Jeunesse (RIJ) dans le cadre des missions du Point Information Jeunesse (PIJ) de La Ferté-Saint-Aubin.

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat et d'objectifs

4 - DIRECTION CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

4.1 Convention de Partenariat des Estivales du Cosson

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat financier pour les Estivales du cosson 2025.

4.2 Convention de partenariat pour l'organisation du « Cocorico-électro » 2025

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER la convention de partenariat pour l'organisation du « Cocorico-électro » 2025

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à la signer.

4.3 Demande de subvention au titre du dispositif « En Scène » 2024-2025 du Conseil départemental

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à solliciter, selon les critères du dispositif, une demande subvention au Conseil départemental du Loiret.

5 - RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification du tableau des effectifs

Vote favorable à l'unanimité pour :

CRÉER 1 poste permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour la Direction de l'Education

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer, le cas échéant, les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

DIRE que les crédits sont prévus au BP 2025 chapitre 012.

5.2 Mise à jour du RIFSEEP

Vote favorable à l'unanimité pour :

MAINTENIR le régime indemnitaire sous certaines conditions en cas de congés longue maladie :
▪ 33% durant la première année
▪ 60% durant les deuxièmes et troisièmes années

NE PAS MAINTENIR le régime indemnitaire en cas de congés longue durée

6 - SOCIAL

6.1 Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE de la présentation du rapport annuel de la CCAPH 2024.

7 - ENVIRONNEMENT

7.1 Elaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde et mutualisation des données, des biens et des services

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER la mise à disposition réciproque entre les communes membres :
. des données utiles à la gestion des risques (plans cadastraux, cartes de réseaux, listes de personnes vulnérables, etc.), dans le respect du RGPD et de la réglementation applicable à la protection des données ;
. de matériel de secours, de logistique, de transport ou de communication ;
. de moyens humains nécessaires à la gestion d'une crise.

AUTORISER le Maire à signer lesdites conventions et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°21/2025 : Délivrance de concession dans le cimetière Les Portes Vertes quartier 4 emp 133

N°22/2025 : Approbation et signature du contrat n°2025005 pour la fourniture et le remplacement d'une section basse et d'une section intermédiaire de la porte du hangar des services techniques

N°23/2025 : Approbation et signature du contrat n°2025008 pour la refonte du site internet de la ville de La Ferté St-Aubin

N°24/2025 : Approbation et signature du marché 2025008 lot 1 relatif à la fourniture de maintenance d'une plateforme de courtage aux enchères en ligne pour les adhérents du GIP Approlys Centr'Achats

N°25/2025 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 du lot 4 du marché 2025004 pour la création d'une chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur

N°26/2025 : Approbation et signature du contrat 2025001 pour l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances pour la ville de La Ferté St-Aubin

N°27/2025 : Délivrance de concession dans le cimetière Les Portes Vertes quartier A empl 97

N°28/2025 : Cession de matériel à la commune de châtilon-sur-Loire

N°29/2025 : Approbation et signature de la convention avec le CREPI Loiret pour l'accompagnement à la clause d'insertion dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'hôtel de ville

N°30/2025 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 du lot 1 du marché n°2024002 pour les travaux de réhabilitation de la Cité Petit

N°31/2025 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 relative au marché d'assurances 2021019 lot 2 responsabilités et risques annexes

N°32/2025 : Délivrance de concession dans le cimetière Les Portes Vertes quartier 4 emplac 156

N°33/2025 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 du marché n°2022024 pour le contrôle et les vérifications réglementaires des installations techniques

N°34/2025 : Approbation et signature de la convention de subvention fonds chêne 4 pour la réhabilitation du restaurant scolaire des chêneries

N°35/2025 : Portant retrait anticipé d'un emplacement sur compte à terme

N°36/2025 : Délivrance de concession dans le cimetière Les Portes Vertes Quartier A emplac 96

La Ferté St-Aubin, le 22 mai 2025

Le Maire
Katia BAILLY

